THE · HOUSE · OF · MIRTH

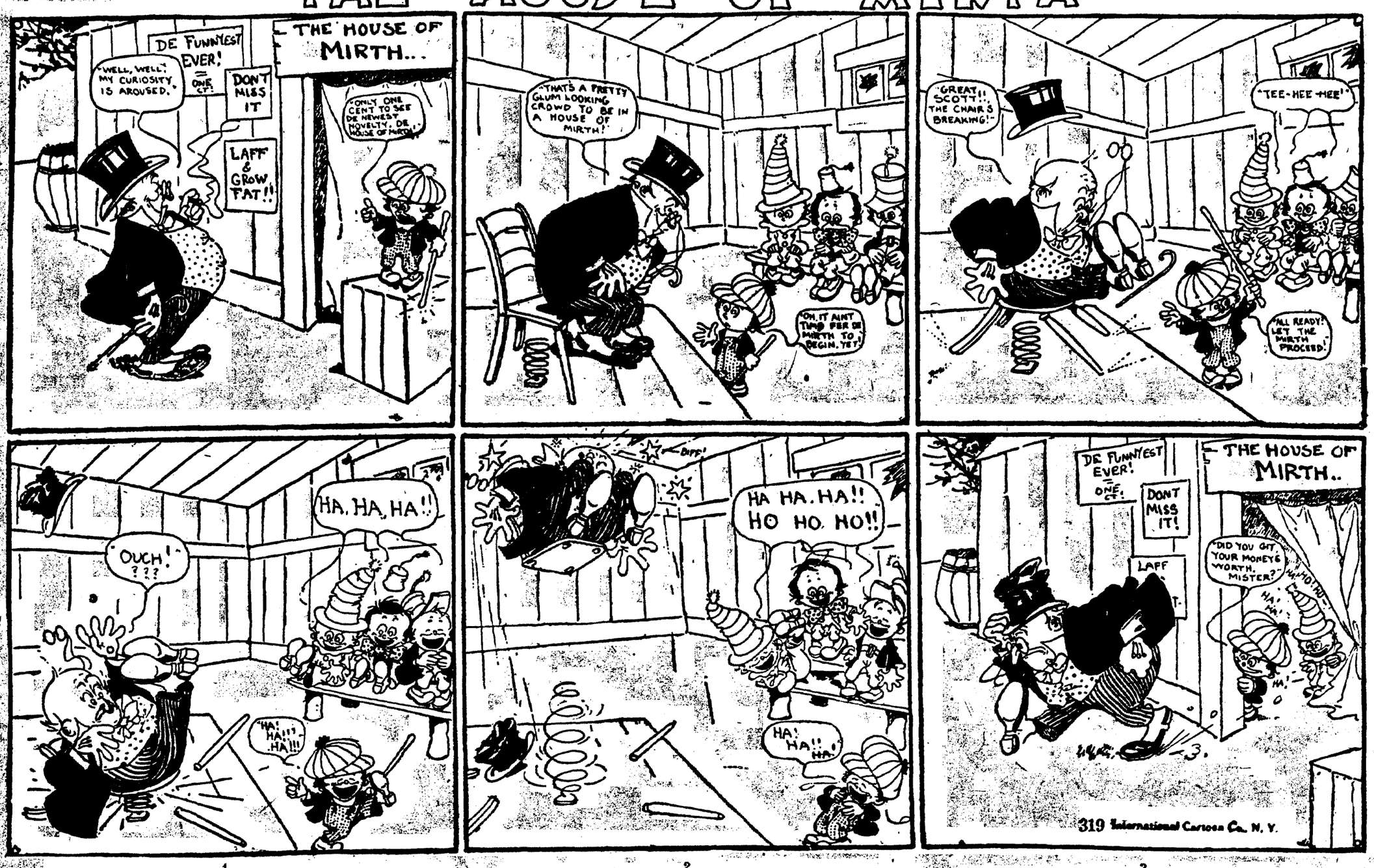

1.
Le Vieux Monsieur (lisant les affiches)—Ma curiosité est éveillée. Il y a "riez et vous engraisserez!" "Ne manquez pas!" etc. "La baraque du rire!"
Le Gosse—Un sou, un sou, d'entrée!

2.
Le Vieux Monsieur (s'assayant)—Vous n'avez pas l'air de rigoler!
Le Gosse—Oh! la danse n'a pas encore commencé.

3.
Le Vieux Monsieur—Nom d'une pipe! La chaise s'écroule.
Le Gosse—Voilà, la rigolade qui commence.

4.
Le Vieux Monsieur—Bigre de bigre, ça fait mal!
(Les gosses s'esclaffent.)

5.
Le Vieux Monsieur (faisant l'ascension périlleuse)—Sapristi! ma tête!
(Les gosses se pâment de rire.)

6.
(Le vieux monsieur se sauve.)
Les Gosses (ricanant)—Avez vous eu assez pour votre argent?

VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par WILL J. MORGAN. Par WILL J. MORGAN. Par WILL J. MORGAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Chrétien vs. Catherine Luchetich et als. Cour Civile de District, Division E—No. 111,573.

VENTE DE PROPRIÉTÉS D'UN PLACEMENT TRÈS AVANTAGEUX

1933-35 rue Dumaine. COTTAGE DOUBLE.
1937-39 rue Dumaine. COTTAGE DOUBLE.
2106-08 rue Dumaine. COTTAGE DOUBLE.
2116-18 rue Hôpital. COTTAGE DOUBLE.
809-813 Ave N. Claiborne. COTTAGE DOUBLE.
1815-17 rue Palmyre. COTTAGE DOUBLE.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 341 rue Baronne, JEUDI 4 mai 1916, à midi. WILL J. MORGAN, Encanteur, 331 rue Carondelet.

A la suite et en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la division E de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, signé en cour ouverte, le 29ème jour de mars 1916, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 341 rue Baronne, le JEUDI 4 mai 1916, les propriétés suivantes, décrites à savoir:

(1) Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 226, borné par les rues Prieur, Roman, Dumaine et St-Phillippe. Ladite portion de terre forme le coin des rues Dumaine et Prieur et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Dumaine, par une profondeur et face sur la rue Prieur de quatre-vingt pieds, étant composé de la totalité des lots originaux Nos. Quatre et cinq, et d'une partie du lot No. Trois, d'après un plan daté du 2 juin 1851, annexé à un acte passé le même jour, pardevant P. E. Laresche, ancien notaire.

1933-35 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, à toit en ardoises, contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté.

1937-39 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, à toit en ardoises, contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté.

(2) Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro quatre-vingt-un dans l'Ilet No. 267, borné par les rues Dumaine, Johnson, Ste-Anne et Galvez, d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer général, daté du 26 juillet 1836, déposé parmi les archives de L. Ferraud, ancien notaire en cette ville, sous le numéro 11 de son cahier de plans. Le dit lot mesure en mesure française, trente pieds de face à la rue Dumaine, par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds entre lignes parallèles.

2106-08 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage double, à toit en ardoises, d contenant de chaque côté, deux chambres, une cuisine, etc.

(3) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 204, borné par les rues Hopital, Ursulines, Galvez et Johnson, désigné comme lot A, sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par D. E. Seghers, et annexé à un acte passé pardevant E. A. Parsons, notaire, daté du 26 mai 1903. Ledit croquis, le dit lot commence à une distance de 147 pieds, 3 pouces et 5 lignes du coin des rues Galvez et Hôpital, et mesure trente-six pieds sept (7) pouces de face à la dite rue Hopital, par une profondeur de cent douze (112) pieds dix (10) pouces entre lignes parallèles; le dit lot A étant composé de la totalité du lot No. 7 et d'une partie du lot No. 8. Les améliorations sur le dit lot A portent les numéros municipaux 2116 et 2118 rue Hôpital.

Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, à toit en ardoises, chaque côté contenant une galerie, trois chambres, une cuisine, un hangar, etc.

(4) Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro 22, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Dumanie, Derbigny et Ste-Anne, et mesure comme suit: Trente-quatre pieds deux pouces de face à la rue Claiborne, quatre-vingt-quinze pieds onze pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 23, quarante pieds six pouces vers la rue Derbigny, douze pieds six pouces de là, sur une deuxième profondeur vers la rue Derbigny; trente-neuf pieds un pouce et trente-et-un pieds, sept pouces et quatre lignes en largeur à l'arrière. Le tout selon un plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté du 5 avril 1892, et déposé en ce bureau, pour référence, et aussi selon un croquis fait par P. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 21 mai 1895 et y annexé pour référence.

809-13 Nord Claiborne. Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, avec grenier, et un toit en ardoises. Chaque côté contient quatre chambres et deux cabinets, et à l'arrière se trouve une dépendance contenant quatre chambres.

(5) Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 137, borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre, Roman et Derbigny, désigné comme lot No. 20, et mesure vingt-sept (27) pieds de face à la rue Palmyre, par une profondeur de cent deux pieds, dix pouces et trois lignes. Les améliorations sur le dit lot portent les numéros municipaux 1815-17 rue Palmyre.

Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, ayant quatre chambres de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus, comptant; payable dans un ou deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date du passage de l'acte de vente, payable annuellement et avec les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur devra en sus de son enchère, payer tous les certificats nécessaires pour parfaire le titre, et aussi les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1916; les timbres du revenu des Etats-Unis, et devra aussi assumer le solde des polices d'assurances non-échues. Actes de vente pardevant Charles L. Dénéchaud, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
CLAUDE L. JOHNSON,
JOHN BASSICH, Avocats.
avril 2 9 16 22 30—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Théâtre de l'Opéra Français

Par ARTHUR D. PARKER, Receveur, le JEUDI 18 mai 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 341 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 3 avril 1916, de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division P, dans le procès de G. Pitard's Sons vs. French Opera Association, Limited:

Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Dauphine et St-Louis, et mesurant, selon le croquis annexé à un acte de vente de la Merchants' Mutual Insurance Company à la French Opera Association, Limited, passé pardevant John Bendernagel, notaire en cette ville, le 26me jour de mars 1859; lequel dit croquis a été fait d'après un croquis d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, daté du 20 novembre 1875 et du 14 mai 1878, du cahier de plans des propriétés de la dite Merchants' Mutual Insurance Company de la Nouvelle-orléans, cent quatre-vingt-treize pieds cinq pouces de face à la rue Bourbon, cent quatre-vingt-cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Toulouse, cent quatre-vingt-cinq pieds, quatre pouces et deux lignes sur la ligne latérale vers la rue St-Louis, et cent quatre-vingt-treize pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne du côté de la rue Dauphine; les dites mesures étant toutes plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connues sous le nom de FRENCH OPERA HOUSE, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant et y appartenant, et toutes les dépendances et les meubles, decorations, décors, garde-robes, bibliothèques, cahiers de musique, accessoires, etc., qui se trouvent dans la dite bâtisse, comme il est plus amplement indiqué dans le tableau d'inventaire consigné au dossier de cette affaire.

CONDITIONS: Un tiers ou plus comptant, le solde devant être garanti par un billet représentant le privilège du vendeur, le dit billet échéant un an après date, ou un et deux ans après date, portant un intérêt de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'au solde final. L'acquéreur sera responsable du paiement des taxes dues et à satisfaire pour l'année 1916, en outre et en plus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent, en argent comptant, est exigé au moment de la vente. L'acquéreur devra payer le coût de tous les certificats, et des timbres des contributions indirectes des Etats-Unis, qui seront requis soit par la loi ou par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire, sera aux frais de l'acquereur.

DART, KERNAN & DART, Avocats.
ARTHUR D. PARKER, Receveur.

av 16-23-30 mai 7-14-18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Grace Norton Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,951 — Division E — Attendu que Mme Grace Hernandez, épouse de William F. Voorhies, dûment autorisée dans cette affaire, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de Mme Grace Norton Hernandez, décédée, intestate:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
av 26 30—mai 3

Succession de George E. Baird.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 115,663 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à définire dans les dix jours qui suivront la notification présente les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Florence Searing Baird, veuve de George Searing Baird, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MILLER & DENNY, Avocats.
av 26 30—mai 3

Succession de Thomas J. McEvoy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 116,216 — Division D — Attendu que John Joseph McEvoy a présenté sa pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Thomas J. McEvoy, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
av 26 30—mai 3

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ulysse Duffant vs. Paul J. Roca.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 74,597 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, le procédérai à vendre à l'enchère publique devant la porte principale du nouveau Palais de Justice, rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 6 mai 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une action du stock du Young Men's Gymnastic Club au nom de Paul J. Roca.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions: Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
EGAN & GLEASON et W. T. O'REILLY, Jr. Avocats pour le demandeur.
avril 25 30—mai 3

AVIS AUX CREANCIERS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Peoples Bank and Trust Company vs. Central Manufacturing and Lumber Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,207 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à définire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Bussière Rouen, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DEJEAN, THEARD, Avocat.
avril 21 25 30

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une fontaine de Soda, de valeur, et installations, etc.

Mme Ada Smith Keller, veuve de George Keller, vs. United Five and Ten Cents Store, Inc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 116,132 — En vertu d'un ordre de vente, daté du 28 avril 1916, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 10 mai 1916, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux No. 833 rue Canal:

Une fontaine de soda, et installations; un lot de verreries et de faïenceris, divers objets, etc., selon l'inventaire.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
MENTZER & FORTIER, CARROLL & CARROLL, Avocats pour la demanderesse.
avril 29 30—mai 5 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Schrenk, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 116,271 — Division D — Attendu que John Schrenk, Jr., a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Schrenk, Sr., décédé intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
R. A. TICHENOR, Avocat.
avril 30—mai 6 9

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée, de valeur, dans le Cinquième District, portant les numéros municipaux 101 et 103 rue Verret (dans l'Ilet Olivier, Alix et Eliza).

John D. Nix, Jr., vs. Sadie Simms, administratrice de la succession de L. T. Alysen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 115,133 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriété Foncières, No. 341 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 1er juin 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant en quelque sorte, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi; les dits lots sont désignés par les numéros un et deux, dans l'Ilet numéro 82, borné par les rues Olivier, Alix, Verret et Eliza, sur un plan portant le numéro 180, et déposé dans l'office de S. Magner, notaire dans cette ville. Les dits lots s'adjoignent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro un forme le coin des rues Olivier et Alix et a trente-et-un pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Olivier par une profondeur et face sur la rue Alix de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot numéro deux est adjacent au lot numéro un, et a trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Olivier par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JULES A. GRASSER,
Avocat pour le demandeur.
av 29 30—mai 5 12 19 26 31—juin 1

Le "Novoié Vrémia" Acheté par un Consortium Israélite.

Pétrograd.—Le grand journal russe "Novoié Vrémia", jusqu'à ce jour franchement antisémite, vient d'être acheté par un consortium israélite. Cette vente a été passée par les fils des enfants du défunt propriétaire, Souvorine, ses fils Michel et Boris et sa fille Anastasie, qui possédaient ensemble la majorité des parts de la société en participation du "Novoié Vrémia." Le fils aîné de Souvorine, Alexis, oppose à cette vente, et voulant que le public fut mis au courant de ce qui se passait, s'est présenté à la rédaction et à coups de browning, a brisé les vitres et les glaces de la grande salle de rédaction. La police a dressé un procès-verbal de ce fait, que publient maintenant tous les journaux russes.

CHEMINS DE FER.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS
(Trains de Plaisir)
Tous les Dimanches et Mercredis
A LA PAROISSE DE
SAINT TAMMANY
Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.
Trains de plaisir à Bogalusa
"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."
Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4000.

CHEMINS DE FER.

Une vraie Villégiature Préparée
PAR LES
GULF COAST LINES
AGENT DES BILLETS
229 rue St-Charles
Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

Le Train de New York
Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.
DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue.
Un îlet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
241 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
Phone Main 2939.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX
ESPAGNE.....6 mai, 3 p. m.
LA TOURAINE.....13 mai, 3 p. m.
CHICAGO.....20 mai, 3 p. m.
ROCHAMBEAU.....27 mai, 3 p. m.
Départs de la NOUVELLE-ORLÉANS pour le HAVRE
Par voie de la Havane, Cuba, et Coruna, Espagne.
CAROLINE.....20 mai
NIAGARA.....15 juin
Pour tous renseignements s'adresser Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL DU SUD,
902 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

AVIS

Avis est par le présent donné, comme il est ordonné, que des projets de loi gouvernant les nominations, les qualifications, les pouvoirs, et les devoirs des notaires dans la Paroisse d'Orléans, seront présentés pour être adoptés, à la prochaine session de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.
5 av—30